

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 14 décembre 1950.-

N° 3469 /Just.

Objet:

Accident de roulage.-



Monsieur le Substitut,

Suite à votre n°2788/D.36 en date du 20 novembre 1950, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance 1° que le procès-verbal établi le 15 juillet à l'occasion de l'accident de roulage survenu au véhicule de Monsieur Gellens vous a été transmis par mon n°2345/Just. en date du 16 août 1950.

Veillez trouver ci-joint copie du dossier.

2° que les dégâts occasionnés au véhicule de Monsieur Straunard n'ont pas donné lieu à un procès-verbal.

En effet l'accident s'est produit à Astrida au cours des fêtes du Cinquantenaire. L'Administrateur Territorial Assistant Kirsch a conseillé à Monsieur Straunard de déposer plainte devant l'Officier de Police Judiciaire d'Usumbura, deux résidents européens d'Usumbura ayant assisté à l'accident.

Le véhicule qui entra en collision avec celui de Monsieur Straunard appartient au juge permanent du tribunal indigène de Shangugu.

L'Officier de Police Judiciaire,
I. REISDORFF,

Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi

à K I G A L I .-